

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Equipements des E.P.L.E.	332

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L421-17 et L214-6,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant la convention type et son avenant type relatifs à l'affectation de crédits pour l'acquisition des équipements des E.P.L.E,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 509 275 €, au titre de la deuxième tranche d'équipements aux EPLE, dont 110 000 € représentant des dotations complémentaires pour les opérations prises en charge directement par la Région et 399 275 € pour les opérations en gestion de convention d'affectation de crédits, selon la répartition figurant en annexe 1. Le montant global peut être réparti comme suit : 337 515 € pour les équipements pédagogiques et 171 760 € pour l'acquisition d'équipements pour les agents régionaux des lycées ;

AUTORISE

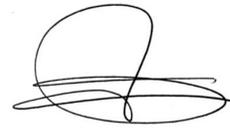
la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe 1, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 ;

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant pour l'opération n° 2019_10067, acquisition d'un rotowash pour

le lycée Pablo Neruda à Bouguenais, présenté en annexe 1, conformément à l'avenant type approuvé par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 ;

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the title of the President of the Regional Council.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs